

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 6 octobre 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

Présences : **M. Robert Bussière, maire,**
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
M. Christian Blais, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Yves Doyon, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics
M. Jocelyn Lessard, directeur Incendies
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme
Mme Sandra Martineau, responsable finances

Absences :

Suite à la résolution 08-549, l'ouverture de la séance du conseil se fait à 20 h 30.

CONSULTATION PUBLIQUE

Premier projet de règlement no. 08-525, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but d'ajouter aux usages autorisés dans les zones Rv-103 et Rv-104, les classes d'usages 5.7.4 : *Service des travaux publics* et 5.7.8 : *Services administratifs et gouvernementaux*. **aucune intervention**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Isabelle : 119, chemin Faubert, présente une pétition demandant la cessation du bruit excessif causé par l'autodrome Edelweiss.

Céline Romarin : Chemin Burnt Hill, se plaint du bruit excessif causé par l'autodrome Edelweiss et demande à la municipalité de faire respecter l'injonction de 1994.

Mary Allison Cole : Se plaint à propos du bruit excessif causé par l'Autodrome Edelweiss.

Nathalie Séguin : 35, chemin Meunier, demande des nouvelles concernant les travaux de revêtement bitumineux sur les chemins Meunier et Werrell. Qu'arrive t-il si la neige arrive très tôt cette année.

Sylvie St-Amour : Chemin Brunt Hill se plaint du bruit excessif causé par l'autodrome Edelweiss.

Evelyne Millien : Chemin Faubert, se plaint excessif du bruit excessif causé par l'autodrome Edelweiss

Claire Miquet : Chemin Woodsmoke, se plaint du bruit excessif causé par l'autodrome Edelweiss, questionne la résolution adoptée par le conseil concernant l'ingénieur acoustique.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

08-551

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté les sujets suivants:

Ajouté : 8h) Budget révisé OMH 2008
9a) Adoption projet règlement numéro 08-525
9b) Avis de motion, règlement 08-531
9c) Mandat juridique 182 Principale Ouest
9d) Mandat juridique 958-960 ch. Edelweiss
9e) Mandat juridique 922-944 ch. Edelweiss
9f) Demande CPTAQ 429 des Érables

Retiré : 8d) Bail de location, Musée Fairbairn

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-552

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 15 septembre et 22 septembre 2008 soient adoptés.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les certificats relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 08-529 emprunt projet Meunier et du règlement 08-530 réfection Arthur Sincennes.

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Factures à acquitter

08-553

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste de factures suivantes soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-09** **552 064,20 \$**

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 6 octobre 2008, un certificat de crédit suffisant au montant de 552 064,20 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation d'intérêts et rétablissement de l'échéance

08-554

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Michel Babin

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des frais d'intérêts pour les propriétés suivantes et de rétablir les dates d'échéance le cas échéant:

4556-29-8864 22,42 \$ 6 Fortin (changement d'adresse)

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat juridique Vérification des titres de propriétés

08-555

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que les présents dossiers furent portés au rôle en 2008 suite à la réforme cadastrale aux soins de la Municipalité.

Attend qu'il y aurait lieu de faire une recherche des titres notariés pour trouver les bons propriétaires.

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de mandater Me Marc Nadeau, notaire, à entreprendre les vérifications de titres dans les dossiers suivants :

4955-16-5663 – Chemin de L'École
4954-38-1825 – Chemin Valley
4954-28-5882 – Chemin Valley

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat service d'investigation

08-556

Proposé par : Michel Babin
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, de mandater la firme Service ADG à entreprendre les recherches pour retrouver les personnes responsables dans les dossiers suivants de taxes impayés

- ✓ 2861-97-9320
- ✓ 2967-36-7431
- ✓ 4361-50-6519
- ✓ 4460-55-9580
- ✓ 4564-70-2707
- ✓ 5567-48-1395

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Appui pont Couvert de Wakefield

08-557

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que le 10^{ième} anniversaire du Pont Couvert de Wakefield a eu lieu le 23 août 2008 ;

Attendu qu'un accident a causé une panne d'électricité dans les environs du pont couvert et que le comité du Pont Couvert a dû louer une génératrice pour leur événement ;

Attendu que le comité demande un don à Hydro Québec pour renflouer les comptes du comité du Pont Couvert ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'appuyer les démarches du comité du Pont Couvert dans leur demande de contribution.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Réparation niveleuse 1996 - Mobile 24

08-558

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la niveleuse Champion 1996 (mob.24) a besoin de réparations majeures ;

Il est résolu, selon les recommandations du comité des finances et des ressources humaines, d'effectuer les réparations majeures au montant de 7 880 \$ plus taxes et main-d'œuvre.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-524, réparations-véhicules.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Facture Corporation de développement La Pêche

08-559

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la Corporation de développement La Pêche doit payer deux (2) factures pour honoraires professionnels pour des services d'arpentage et pour des plans et devis pour le projet de résidences de personnes âgées secteur Ste-Cécile de Masham et Wakefield ;

Il est résolu, selon recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement des factures de Pageau, Morel et associés au montant de 7 308,66 \$ taxes incluses et de Christian Schnob, arpenteur-géomètre, au montant de 1 044,09 \$ taxes incluses.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux supplémentaires
Revêtement bitumineux – Chemin Cléo-Fournier

08-560

Proposé par : Jocelyne Ménard

Secondé par : Yves Doyon

Attendu qu'un contrat a été octroyé à Construction Edelweiss pour des travaux de revêtement bitumineux sur le Chemin Cléo-Fournier ;

Attendu qu'après étude, il serait opportun d'augmenter le contrat de 350 mètres afin de compléter les travaux dans ce secteur ;

Attendu que Construction Edelweiss est disposé à répartir le montant excédentaire pour ces 350 mètres ;

Attendu que ce montant excédentaire représente approximativement 25 000 \$ et que le fournisseur est prêt à être payé dans les douze (12) mois suivant l'exécution des travaux moyennant un taux d'intérêt annuel équivalent au taux préférentiel + 3% ;

Attendu que les taux unitaires du contrat de base seront appliqués aux quantités réelles selon les travaux effectués ;

Attendu qu'un ajustement sera appliqué pour le prix du bitume pour la section supplémentaire seulement, représentant un montant de 1 348,65 \$ pour le revêtement bitumineux de 350m x 6.5 m à 85kg/m² ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accepter l'offre de Construction Edelweiss datée du 16 septembre 2008 selon les modalités ci-haut mentionnées

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-320-11-000 – Travaux du Quartier 1.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

École Mode Show Saison 2008-2009

08-561

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que l'École Mode Show veut offrir, encore cette année, des cours de danse et de mode aux jeunes et aux adultes et ce, à trois endroits différents sur le territoire de la municipalité ;

Attendu que les cours seront offerts à compter de septembre 2008 jusqu'à juin 2009, les lundis, jeudis et samedis ;

Attendu que l'organisme l'École Mode Show a présenté une demande d'aide financière pour sa saison 2008-2009 et que l'aide demandée consiste à défrayer les frais de location des trois locaux ;

Attendu que, depuis l'an passé, le Club d'Âge d'Or – Les Bons Amis, est devenu le gestionnaire du centre communautaire de Ste-Cécile de Masham ;

Attendu que suite à une vérification de l'horaire auprès du club, l'École Mode Show doit prévoir deux autres endroits pour donner ses cours de danse et de mode ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que l'École Mode Show devra s'assurer que le nom de la Municipalité a été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder un montant maximal de 2 900 \$ au Club d'Âge D'Or –Les Bons Amis pour défrayer les coûts d'utilisation du centre communautaire de Ste-Cécile de Masham engendrés par l'École Mode Show pour sa saison 2008-2009.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Changement logiciel financier

08-562

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la municipalité devra dépenser plus de 100 000 \$ en 2011 pour moderniser ses logiciels actuels ;

Attendu que la municipalité doit dépenser la somme de 20 000 \$ pour modifier son serveur actuel ;

Attendu que suite à un appel d'offre, la municipalité à reçu les soumissions suivantes :

✓ BSA	136 603 \$
✓ PG Govern	103 475 \$

Attendu que cette migration viendra s'harmoniser avec les modules de qualité de service et la gestion de la carte que la municipalité a achetée de PG Govern ;

Attendu que la compagnie BSA (acquis récemment par Groupe GFI technologies inc.) n'offrira plus de support sur nos équipements (serveur de comptabilité et taxation) à partir du 1^{er} janvier 2009 et sur nos logiciels actuels le 31 décembre 2011 ;

Attendu qu'une conversion au logiciel de comptabilité devra être effectuée avant le 31 décembre 2011 ;

Attendu que pour le 1^{er} janvier 2009, les équipements informatiques devront être changé et par la même occasion il y aurait lieu de changer le système comptable ;

Attendu que suite à des présentations et l'analyse de prix des solutions de GFI Solution et de PG Govern, celle de PG Govern est plus avantageuse et plus complète ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'acquisition des logiciels comptables, la solution taxe en ligne, permis en ligne de même que le logiciel pour les élections de PG Govern incluant la formation au montant de 103 475 \$ plus taxes et de procéder par un crédit-bail de 60 mois pour le paiement.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat pour l'achat des logiciels et de crédit bail pour l'achat de ses équipements.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche à signer les contrats de services pour une période d'un an (2009) pour un montant de 20 470 \$

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-130-00-726, biens durables - équipements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Conditions de travail des pompiers
de la Municipalité de La Pêche**

08-563

**Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu qu'un document intitulé « politique sur les conditions de travail des pompiers de la Municipalité de La Pêche » a été adoptée, par la résolution 08-100, le 18 février 2008 ;

Attendu qu'une première ébauche a été soumise en avril 2008 ;

Attendu que chaque pompier devra signer un contrat de travail individuel ;

Attendu que certaines modifications ont été apportées à la politique sur les conditions de travail des pompiers de la municipalité de La Pêche, document révisé en date du 26 septembre 2008 ;

Attendu que ce document a été remis à tous les pompiers afin qu'ils en prennent connaissance ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accepter la politique sur les conditions de travail des pompiers de la municipalité de La Pêche révisée en date du 26 septembre 2008, tel que soumis.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Formation « Pompier 1 »
Service des incendies de La Pêche**

08-564

**Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Lynn Berthiaume**

Attendu que le ministère de la sécurité publique exige que toutes les municipalités se conforment au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* ;

Attendu qu'il est essentiel que les pompiers détiennent une formation certifié par l'École nationale des pompiers du Québec tant pour leur propre santé et sécurité que pour assurer un service de sécurité incendie qui répondent aux normes provinciale ;

Attendu que par sa résolution numéro 06-581, adoptée le 2 octobre 2006, la municipalité rendait la formation « Pompier 1 » obligatoire pour tout pompier désirant exercer au sein du service des incendies de la Municipalité de La Pêche ;

Attendu que la municipalité travaille ardemment à rencontrer les exigences imposées par la loi et veut s'assurer que le personnel du service des incendies possède la formation nécessaire pour exercer leur fonction de pompier ;

Attendu que plusieurs pompiers n'ont toujours pas complété leur dossier d'inscription pour la formation Pompier 1;

Il est résolu d'aviser tous les pompiers de la Municipalité de La Pêche qu'ils devront compléter le formulaire d'inscription et le soumettre accompagné de tous les documents requis dans un délai de 15 jours de la réception dudit avis.

Il est également résolu d'informer les pompiers qu'à défaut de se conformer à l'avis envoyé par courrier recommandé, la Municipalité considèrera ceci comme étant un refus de leur part de se conformer au règlement municipal ce qui constituera à une démission à titre de pompier pour le service des incendies de la Municipalité de La Pêche.

Le maire, Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Budget OMH 2008- révisé

08-565

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la Municipalité de La Pêche a approuvé, par sa résolution 08-240, les prévisions budgétaires de l'OMH La Pêche pour l'année 2008 ;

Attendu que ces prévisions démontraient un déficit de 176 654 \$ et donc une contribution municipale de 17 666 \$;

Attendu que le budget final approuvé représente un déficit de 191 654 \$ et une contribution municipale de 19 166 \$;

Il est résolu d'approuver le budget final de l'OMH pour l'année 2008 et d'augmenter la contribution municipale de 1 500 \$.

Il est de plus résolu, d'autoriser un transfert budgétaire du 1-02-110-00-131, rémunération de base de 1 500 \$ au 1-02-520-00-963, contribution au financement de l'OMH La Pêche.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-963, contribution au financement de l'OMH La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Michel Babin demande le vote

Pour

Yves Doyon
Lynn Berthiaume
Christian Blais
Michel Gervais

Contre

Jacqueline Lambert Madore
Michel Babin
Jocelyne Ménard

Adoptée sur division

Le conseiller Michel Gervais quitte son siège à 21 h 44.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Panneaux
Chemin Edelweiss

08-566

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé de : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que sur le Chemin Edelweiss (366), un autobus doit s'arrêter pour prendre des enfants à l'intersection du Chemin Stevenson ;

Attendu qu'en raison de sa localisation, cette intersection est dangereuse surtout lorsqu'on doit y effectuer un arrêt complet, comme dans le cas d'un autobus ;

Attendu qu'il y aurait lieu d'ajouter des panneaux de signalisation vers l'est ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de demander au Ministère des Transports du Québec d'installer tous les panneaux de signalisation nécessaires sur le Chemin Edelweiss (366) à l'intersection du Chemin Stevenson vers l'est, puisque cette intersection est dangereuse et qu'il y a un arrêt d'autobus.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux de voirie – Programme de transfert
d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence
Réfection des trottoirs – secteur de Wakefield

08-567

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que dans le cadre du Programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités, des travaux de réfection sont prévus sur le chemin Riverside dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que des soumissions (2008-SOU-320-027B) pour la réfection des trottoirs entre la rivière La Pêche et le chemin Sully dans le secteur de Wakefield ont été reçues dans les délais prescrits des entrepreneurs suivants :

- ✓ Pavage Inter Cité (130247 Canada inc)
161 845,82 \$ taxes incluses
- ✓ Construction Lafarge
184 042,69 \$ taxes incluses

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Pavage Inter Cité (130247 Canada inc) au montant de 161 845,82 \$ taxes incluses;

Il est résolu, sur recommandation du directeur général et secrétaire trésorier, d'octroyer un contrat à Pavage Inter Cité (130247 Canada inc) au montant de 161 845,82 \$ taxes incluses pour la réfection des trottoirs entre la rivière La Pêche et le chemin Sully dans le secteur de Wakefield.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer au nom de la municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 22-320-10-000 Infrastructures – Travaux de quartier.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Travaux de voirie – Programme de transfert
d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence
Réfection de la chaussée du chemin Riverside
secteur de Wakefield**

08-568

**Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu que dans le cadre du Programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence aux municipalités, des travaux de réfection sont prévus sur le chemin Riverside dans le secteur de Wakefield;

Attendu que des soumissions (2008-SOU-320-027B) pour la réfection de la chaussée du chemin Riverside entre le chemin Mance et le chemin Sully ont été reçues dans les délais prescrits des entrepreneurs suivants :

- ✓ Pavage Inter Cité (130247 Canada inc)
103 928,25 \$ taxes incluses
- ✓ Construction Lafarge
159 052,17 \$ taxes incluses

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Pavage Inter Cité (130247 Canada inc) au montant de 103 928,25 \$ taxes incluses;

Il est résolu, sur recommandation du directeur général et secrétaire trésorier, d'octroyer un contrat à Pavage Inter Cité (130247 Canada inc) au montant de 103 928,25 \$ taxes incluses pour la réfection de la chaussée du chemin Riverside entre le chemin Mance et le chemin Sully dans le secteur de Wakefield.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer au nom de la municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 22-320-10-000 Infrastructures – Travaux de quartier pour 2008-2009.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune résolution

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Isabelle : Suggère qu'à l'avenir que lorsqu'une plainte est logée, qu'il ait un accusée de réception ainsi qu'un numéro de plainte.

Evelyne Millien : Chemin Faubert, demande une procédure claire pour savoir la démarche à suivre pour faire une plainte et s'assurer qu'il y a un suivi d'effectuer

ADMINISTRATION

Acte de modification du bail emphytéotique Signé entre la Municipalité de La Pêche et la Coopérative de solidarité en loisirs de La Pêche

08-569

**Proposé par : Michel Babin
Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que la Municipalité de La Pêche et la Coopérative de solidarité en loisirs de La Pêche ont signé un protocole d'entente dans le cadre du projet de construction du complexe sportif à La Pêche ;

Attendu que le terrain faisant l'objet de l'entente compte une superficie pouvant permettre à la Corporation de développement La Pêche de voir à la construction d'un édifice de 12 logis pour personnes âgées en perte d'autonomie ;

Attendu que la Corporation de développement La Pêche a présenté un projet de construction de résidences pour personnes âgées à la Municipalité et que deux terrains ont été ciblés soit un dans le secteur de Ste-Cécile de Masham et l'autre, dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que le terrain ciblé dans le secteur de Ste-Cécile de Masham est celui qu'occupe le complexe sportif de La Pêche et dont la superficie de 20 255 mètres carrés permettrait à la Corporation de développement La Pêche de construire une des deux résidences pour personnes âgées ;

Attendu que pour permettre la réalisation du projet de construction de résidences pour personnes âgées, il est nécessaire qu'un acte de modification du bail emphytéotique soit signé entre les parties impliquées ;

Il est résolu de mandater Me Marc Nadeau, notaire, pour préparer l'acte de modification du bail emphytéotique publié sous le numéro 11 862 460 afin de réduire l'assiette dudit bail en retranchant le lot 4 222 432 tel qu'apparaissant sur un plan préparé par Christian Schnob, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1500 de ses minutes.

Il est de plus résolu que tous les frais inhérents à la préparation de l'acte de modification du bail emphytéotique ci-haut décrit soit assumés par la Corporation de développement La Pêche.

Il est également résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents requis.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat – conseiller juridique
958-960, chemin Edelweiss

08-570

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu qu'un plusieurs plaintes ont été adressées à la Municipalité relativement aux inconvénients générés par les opérations de la carrière sise au 958 et 960, chemin Edelweiss à La Pêche (matricules : 5754-18-8159 et 5754-78-8105) ;

Attendu que les plaintes portent majoritairement sur les journées et les heures d'opération d'une carrière, à l'encontre du règlement 07-499, limitant les heures d'opération ou d'exercice de certains usages ou de certaines activités ;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre les propriétaires des propriétés concernées, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière, incluant une demande d'injonction permanente.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat – conseiller juridique
922 et 944, chemin Edelweiss

08-571

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu qu'un plusieurs plaintes ont été adressées à la Municipalité relativement aux inconvénients générés par les opérations d'un autodrome sis au 922 et 944, chemin Edelweiss à La Pêche (matricules : 5755-81-0456 et 5754-89-7445) ;

Attendu que les plaintes portent majoritairement sur les journées et les heures d'opération d'un autodrome, à l'encontre du règlement 07-499, limitant les heures d'opération ou d'exercice de certains usages ou de certaines activités ;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre les propriétaires de la propriété concernée, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière, incluant une demande d'injonction permanente.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Bail emphytéotique
Corporation de développement La Pêche
Résidences pour personnes âgées – secteur Masham et
Wakefield

08-572

Proposé par : Robert Bussière

Appuyé par : Christian Blais

Attendu qu'un projet de bail emphytéotique entre la Municipalité de La Pêche et la Corporation de développement La Pêche doit être préparé dans le cadre d'un projet de construction de deux résidences pour personnes âgées à La Pêche ;

Attendu que deux terrains ont été ciblés pour la réalisation de ce projet dont un dans le secteur de Ste-Cécile de Masham et l'autre dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que lesdits terrains serviront uniquement au projet de résidences pour personnes âgées ;

Attendu que la Corporation de développement La Pêche a défrayé les frais inhérents au cadastre des deux terrains ciblés pour ce projet et que ces terrains sont identifiés sous le cadastre 4 222 432 et 4 222 310 tel que décrit aux plans minutes 1500 et 1516, préparé par Christian Schnob, arpenteur-géomètre ;

Il est résolu de mandater Me Marc Nadeau, notaire, à rédiger le bail emphytéotique entre la Municipalité de La Pêche et la Corporation de développement La Pêche, pour une durée de 99 ans et inclure audit bail une clause autorisant la Corporation à donner les terrains en garantie.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents requis.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Rescinder résolution 08-429
Bail emphytéotique Musée Fairbairn

08-573

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que le conseil a adopté la résolution 08-429 le 21 juillet 2008, bail emphytéotique Coopérative de solidarité du Musée Fairbairn ;

Attendu que la résolution doit être modifiée à la demande du Musée Fairbairn ;

Il est résolu de rescinder la résolution 08-429, Bail emphytéotique Coopérative de solidarité Musée Fairbairn.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Condoléances – Famille Ryan

08-574

Proposé par : Robert Bussière

Appuyé par : Unanimentement

Il est résolu d'offrir nos sincères condoléances à la famille Ryan, à l'occasion du décès de Mme Maxine Ryan

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Condoléances – Famille Gonzalez

08-575

Proposé par : Robert Bussière

Appuyé par : Unanimentement

Il est résolu d'offrir nos sincères condoléances à la famille Gonzalez, à l'occasion du décès de M. Bill Gonzalez.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement 08-532

Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès logis Québec pour une aide financière

08-576

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-532, relatif au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec pour une aide financière.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

URBANISME

Adoption du second projet de règlement numéro 08-525, modifiant les usages autorisés dans les zones Rv-103 et Rv-104

08-577

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que le conseil adopte le second projet de règlement no. 08-525, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but d'ajouter aux usages autorisés dans les zones Rv-103 et Rv-104, les classes d'usages 5.7.4 : *Service des travaux publics* et 5.7.8 : *Services administratifs et gouvernementaux*.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 06-486, régissant l'émission des permis et certificats.

08-578

Le conseiller Lynn Berthiaume donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement de modification du Règlement 06-486, régissant l'émission des permis et certificat.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Mandat – conseiller juridique 182, route Principale Ouest

08-579

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Christian Blais

Attendu qu'un officier du service de l'urbanisme a constaté, lors d'une visite, plusieurs infractions à la réglementation municipale en vigueur sur la propriété sise au 182, route Principale Ouest à La Pêche (matricule : 3756-53-7651) ;

Attendu que les infractions constatées (absence de matériaux de revêtement extérieur de finition pour une résidence, absence d'un garde-corps, entreposage de matériaux de construction, ainsi que l'entreposage extérieur de matériel divers et de matériaux de construction, à l'encontre des dispositions du règlement de zonage no. 03-429 et du règlement sur les nuisances no. 88-134 ;

Attendu qu'un avis de se conformer à la réglementation en vigueur avant le 3 octobre 2008 a été adressé aux propriétaires concernés et que les correctifs demandés n'ont pas été apportés ;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre les propriétaires de la propriété concernée, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande à la CPTAQ - 429, chemin des Érables

08-580

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la propriétaire d'un immeuble situé au 429, chemin des Érables à La Pêche (secteur de Lascelles a présenté, au mois d'août 2008, une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de terrain 4 500 mètres carrés, étant une partie des lots 8B du rang 7, canton de Masham;

Attendu que l'utilisation projetée de la parcelle de terrain visé est le prolongement Sentier Davidson jusqu'au chemin des Érables, de manière à améliorer l'accès aux véhicules d'urgence et de services à un développement résidentiel existant;

Attendu qu'à la demande de la CPTAQ, le requérant doit modifier sa demande originale pour y inclure une partie du lot 9B du rang 7, canton de Masham, pour une utilisation autre que l'agriculture;

Attendu qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Municipalité de La Pêche des espaces pouvant servir à ses fins cependant ces espaces ne sont pas propices au demandeur.

Attendu que la présente demande est conforme aux normes municipales actuellement en vigueur.

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'informer la CPTAQ que la Municipalité de La Pêche appuie la présente demande modifiée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-581

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que la séance soit levée à 22 h 36.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Charles Ricard
Secrétaire trésorier